

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 V. 254** Vœu relatif à l'école Tourelles.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant qu'il est du devoir de la collectivité parisienne de scolariser les élèves dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant que l'actuelle solution provisoire d'un bâtiment en préfabriqué accueillant une classe dans la cour ne répond que très partiellement à cette exigence ;

Considérant que les locaux communs (réfectoire, couloirs) et la cour de cette école sont sous dimensionnés par rapport au nombre d'élèves (236 élèves en 2011-2012) ;

Considérant que cette exigüité perturbe le bon fonctionnement de l'école et en particulier de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ;

Considérant que de nouveaux logements vont être construits dans ce secteur, en particulier sur la ZAC Porte des Lilas ou dans la rue Haxo, risquant de charger davantage les écoles du quartier ;

Considérant qu'au regard de la sectorisation actuelle, les écoles du quartier ont atteint leur capacité d'accueil et les dépassent même au 236 Belleville et au 29 Télégraphe ;

Considérant que la Ville de Paris possède 2 parcelles non affectées passage des Tourelles ;

Considérant que 2 autres parcelles mitoyennes sont vacantes et propriété de bailleurs sociaux ;

Considérant que la Ville de Paris a réalisé une faisabilité sur l'ensemble de ces parcelles démontrant la capacité d'accueillir des locaux scolaires et périscolaires sur celles-ci ;

Considérant qu'une seconde étude est nécessaire afin que la Mairie de Paris puisse arbitrer cette question et que celle-ci a été demandée en novembre 2010 et aurait dû être rendue en juin-juillet dernier ;

Sur la proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris demande :

- à ses services de rendre désormais cette seconde étude sur l'école Tourelles dans les meilleurs délais ;
- que le bureau de la prévision scolaire soit chargé de faire une étude sur les besoins en locaux scolaires sur le nord-est du 20e arrondissement, prenant en compte les nouvelles modifications de sectorisation qui pourraient en découler, afin de garantir de bonnes conditions de scolarisation aux élèves du quartier.